

14875. Le nombre des externes est de 18108, celui des demi-pensionnaires de 2327, celui des pensionnaires de 4278. Le nombre d'élèves catholiques est de 348 dans les universités, 1904 dans les collèges classiques, 1832 dans les collèges industriels, 3964 dans les académies de garçons ou mixtes, 13241 dans les académies de filles et 123 dans les écoles normales; en tout 21432. Le nombre des élèves protestants est de 88 dans les universités, 751 dans les collèges classiques, 105 dans les collèges industriels, 2155 dans les académies de garçons ou mixtes, 113 dans les académies de filles et 69 dans les écoles normales; en tout 3281. Il y a en tout 266 élèves dont les parents résident hors du Bas-Canada, sur ce nombre 8 viennent du Nouveau-Brunswick, 96 du Haut-Canada et 162 des États-Unis.

Sur la plupart des points importants on a pu voir dans cette récapitulation des statistiques de l'éducation supérieure un progrès assez satisfaisant, et quant aux indices défavorables que nous n'avons nullement dissimulés il est juste seulement d'observer que l'on ne peut guères asseoir un jugement que sur une série d'années comparées les unes aux autres et que mille causes accidentelles peuvent amener des fluctuations qui paraissent plus importantes au premier coup d'œil qu'elles ne le sont réellement. Il est aussi convenable de remarquer que dans les collèges classiques les élèves des quatre plus hautes classes qui ont cessé d'étudier la grammaire latine ne se trouvent point portés dans la colonne qui concerne cette branche d'étude.

Le tableau G contient particulièrement les renseignements transmis par les inspecteurs des écoles, corrigés et complétés par ceux qui me parviennent d'autres sources.

On ne devra donc point s'étonner de trouver quelque différence entre ce grand tableau synoptique et les petits tableaux qui se trouvent dans les rapports de quelques-uns des inspecteurs.

Il y a dans ce tableau 507 municipalités, 2568 arrondissements d'école, 2015 maisons d'école appartenant aux commissaires des municipalités ou aux syndics des minorités dissidentes, et 2537 écoles sous le contrôle absolu du département de l'instruction publique, indépendamment des écoles normales et de leurs écoles modèles annexées. Sur ce nombre il y a 2353 écoles élémentaires sous la régie des commissaires d'école, ayant 100989 élèves et 96 sous celle des syndics dissidents, ayant 2768 élèves.

Le nombre total des écoles primaires supérieures tant sous contrôle qu'indépendantes, est de 242 ayant 13609 élèves, et le nombre total des écoles élémentaires tant sous contrôle qu'indépendantes, est 2518 ayant 110441 élèves.

Le nombre des instituteurs est de 902; il était de 892 en 1856; augmentation 10. Ce peu d'augmentation indique qu'un grand nombre d'anciens instituteurs ont abandonné l'enseignement; ce que plusieurs ont fait en vue de la pension accordée. Il est certain qu'un bon nombre de nouveaux instituteurs se sont livrés à l'enseignement comme l'indiquent les statistiques de l'éducation supérieure et des écoles normales. Le nombre total des institutrices se livrant à l'enseignement est de 1850; il était de 1877 en 1856; diminution 27. Cette diminution s'explique facilement par l'obligation où elles ont été de se procurer des diplômes; comme un très grand nombre de nouvelles institutrices se sont présentées avec succès devant les bureaux d'examineurs, indépendamment de celles qui se livraient déjà à l'enseignement, il est certain qu'une forte proportion d'institutrices incapables ont été renvoyées; ce qui est d'ailleurs constaté par les rapports des inspecteurs et par la correspondance du département.

Le nombre d'instituteurs munis de diplômes qui se livrent à l'enseignement est de 532; il n'était que de 448 en 1856; augmentation 84; le nombre d'instituteurs non munis de diplômes est de 370; il était de 444 en 1856; diminution 74. Ce qui reste encore d'instituteurs laïques non munis de diplômes enseignent généralement dans les parties éloignées de la province, et dans des établissements nouveaux pour lesquels on a cru devoir user d'une certaine indulgence. Du reste, depuis la compilation des tableaux statistiques de 1857, beaucoup de localités ont été contraintes à se procurer des instituteurs ou des institutrices munis de diplômes; et c'est mon intention d'insister sur l'exécution la plus rigoureuse de cette condition apposée à l'octroi de la subvention législative dès que les questions soulevées au sujet de la création de nouveaux bureaux d'examineurs auront été décidées par le gouvernement et par la législature. Le nombre des institutrices munies de diplômes qui se livrent à l'enseignement est de 1100; il était de 303 en 1856; augmentation 797. Le nombre des institutrices non munies de diplômes qui se livrent encore à l'enseignement est de 750; il était de 1574 en 1856; diminution 824. La comparaison ne saurait être poussée plus loin en arrière, parce que plusieurs inspecteurs, avant 1856, comprenaient dans leurs rapports, comme étant munis de diplômes, beaucoup d'instituteurs et surtout d'institutrices qui

n'avaient qu'un certificat de capacité qu'ils leur avaient donné eux-mêmes provisoirement. C'est ce qui explique la grande diminution qu'il paraîtrait y avoir dans le nombre des institutrices munies de diplômes en 1856, d'après le rapport de l'année précédente.

(A Continuer.)

Revue Bibliographique.

Theory and practice of teaching, or the motives and methods of good School-Keeping, par M. David V. Page, A. M., 1 vol. in-8, New-York, 1856.

(Suite.)

C'est une question toujours bien difficile à résoudre que celle de savoir comment il est possible d'intéresser les enfants à ce qu'ils étudient. Si les moyens dont se sert l'instituteur pour parvenir à ce résultat ne sont pas efficaces, l'on conçoit facilement quelle rude atteinte cet échec peut porter à la discipline de l'école. Il est donc très important qu'il n'en emploie que de sûrs, que l'intérêt qu'il aura réussi à faire naître aille toujours croissant, et que, loin de cesser en même temps que ses leçons, le désir de s'instruire accompagne plus tard, dans la vie, ceux à qui il les aura données.

L'émulation est un de ces moyens. L'émulation, quoiqu'on en ait dit, n'est pas ici à dédaigner; mais elle a deux caractères bien distincts et qu'il faut se garder de confondre. C'est une louable émulation que celle qui nous porte à imiter, et même à surpasser ce qu'il y a de beau dans la conduite du prochain; mais elle est mauvaise si l'orgueil la fait naître, et si, pour atteindre un but, on le fait à son détriment. Dans le premier cas, c'est une vertu à laquelle il faut tendre les bras, dans le second, c'est un défaut que l'on ne doit jamais encourager.

« L'émulation n'est dangereuse que lorsqu'elle est imprudemment surexcitée. Sagement réglée, elle exerce la plus heureuse influence, non-seulement sur les études, mais encore sur le perfectionnement moral; car l'enfant est tellement sympathique aux autres enfants, qu'il n'est point d'effort qu'on ne puisse obtenir de lui en excitant son émulation et en le piquant d'honneur. »—H. Barrau, *Conseils sur l'Éducation*.

Exciter l'enfant à faire le bien par des promesses de récompense ou lui laisser entrevoir la punition pour un devoir mal accompli, est un usage basé sur l'ordre équitable des choses. Adopté par la société, il l'a été par la famille et dans l'école. M. Page repousse néanmoins ce système et prétend qu'il ne saurait nullement contribuer aux succès de l'instituteur. « Les récompenses, dit-il, sont souvent accordées à des sujets qui en sont indignes et qui n'aspirent, la plupart du temps, à les obtenir que pour satisfaire leur amour propre. Les efforts que l'on fait pour les mériter donnent naissance à une rivalité dangereuse: d'un côté, elles incitent à l'orgueil celui à qui elles sont décernées; de l'autre, elles portent au découragement et quelquefois à l'envie ou à la haine les élèves dont l'attente a été frustrée. En accordant des récompenses, il n'est pas possible, ajoute-t-il, de le faire de façon à rendre justice à tout le monde. »

Nous nous garderons bien de faire la guerre à l'auteur de ce qu'il ait formulé une semblable opinion, et nous pourrions, par de nombreux exemples, prouver qu'elle est erronée. Les distributions de prix se sont toujours faites et se font encore avec avantage dans presque toutes les grandes maisons d'éducation d'Europe et d'Amérique, et il est plus que probable que l'on n'y renoncera pas de si tôt. Non! nous ne croyons pas, ainsi que le pense l'auteur, que la satisfaction du devoir accompli et le sourire d'approbation du maître suffisent à lui faire aimer le travail auquel il se livre. Non! l'enfant ne se contente pas ainsi. Il faut encore joindre à cela l'attrait de la récompense qui lui est due,

Ce moyen que l'on emploie partout à créer une louable émulation va cependant encore de pair avec beaucoup d'autres. Eveillez aussi dans le cœur de l'enfant le désir de mériter, par ses efforts pour bien apprendre, les louanges de ses parents et les vôtres. Ce désir d'être applaudi est universel parmi les hommes; et, lorsqu'il ne dépasse pas certaines limites, s'il n'est pas entaché d'égoïsme, il ne laisse pas que d'être très innocent.

L'anecdote que l'on va lire prouve jusqu'à quel point, lorsqu'on veut s'en servir, ce dernier moyen d'émulation est puissant. M. McD., vénérable vieillard dont on conserve pieusement le souvenir au collège classique de M., et l'un des amis les plus dévoués à l'enfance qu'ait jamais possédé cette institution, s'était vainement donné mille soins pour attirer, sur ses leçons, l'attention de trois ou quatre jeunes têtes dont son latin effleurait à peine les oreilles. Promesses de récompenses, menaces de punitions, tout cela avait été mis en